



Construction d'un socle (3)

Février - Septembre 2005

Un premier lit d'armatures est placé sur l'ensemble de la surface du socle.



Vue générale du socle en cours de préparation.

Des cages d'armatures sont posées sur une hauteur de 3 m. Elles constituent l'ossature du second radier.



Les compagnons opèrent la liaison des armatures.

Le béton est coulé à travers les armatures, puis vibré à l'aide d'aiguilles vibrantes.



L'opération de bétonnage s'effectue en continu. Deux équipes travaillent à partir des extrémités du socle en revenant vers le centre.

Le radier de 3 m d'épaisseur terminé, les cages d'armatures des voiles verticaux et leurs coffrages sont mis en place.



Les cages d'armatures fabriquées au sol sont posées. Elles forment l'ossature des voiles.

A l'intérieur des coffrages, les murs intérieurs sont élevés.

Ces murs permettent de transmettre aux pieux le poids de l'ouvrage et délimitent les locaux où les treuils de l'ouvrage seront placés.



L'opération de bétonnage s'effectue par grutage à l'aide d'une benne de 2 m³.

* cf. définitions au verso.



Papillons

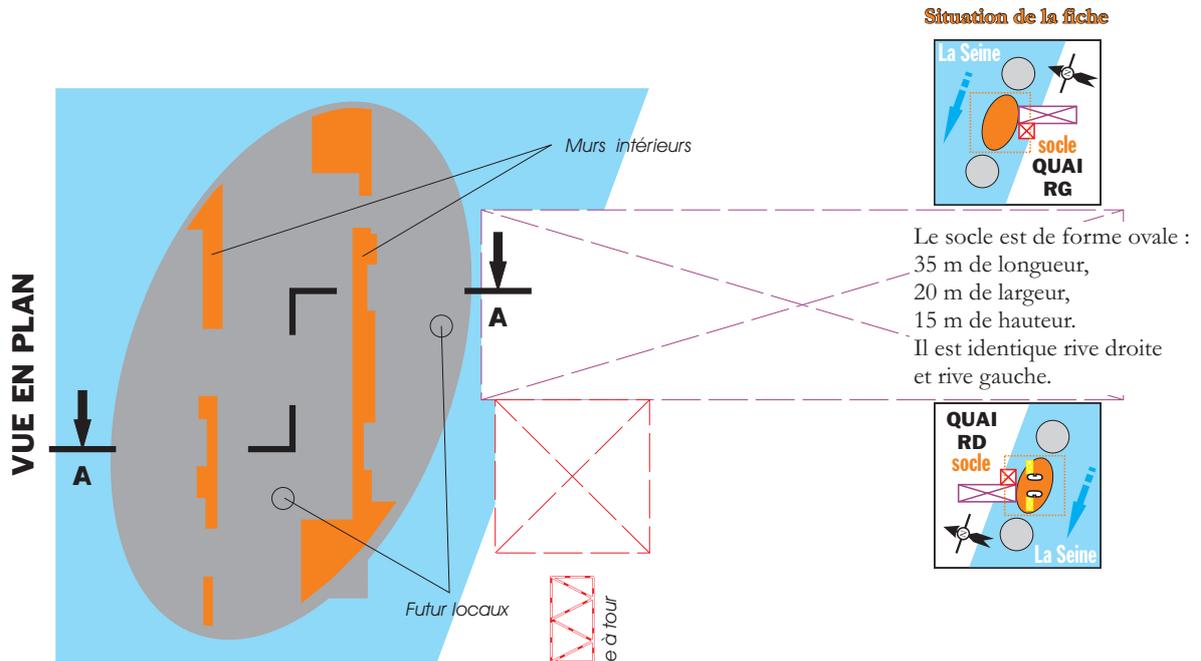
Tabliers

Pylônes

Socles

Gabions

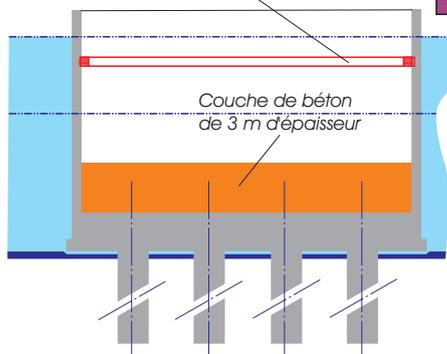
Fondations



Finition du radier

Buton permettant de contenir
la pression de l'eau

ÉLÉVATION A-A



Réalisation des murs intérieurs

Phases de travaux dans la réalisation des socles

Les opérations sont identiques pour chaque socle.

Phase 1

Pose des cages d'armatures sur une hauteur de 3 m
constituant l'ossature du second radier.

Phase 2

Le radier terminé, pose des armatures et coffrages des murs
intérieurs.

ÉLÉVATION A-A

